

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 06/05/2022**  
**TENU A LA MAIRIE DE SERLEY A 20H00**

**PRESENTS :** Laurent PARADIS, Nicolas VILAIN, Françoise EUVRARD, Sarah BARUET, Isabelle MARTINET, Hélène LIET, Vanessa GALLAND, Quentin PERRUSSON, Alexis GAUTHIER, Sylvie BERNARD, Daniel CEVRERO

**EXCUSES :** Philippe DRIVON, Patrick MICHELIN

**1)Approbation du compte rendu** du 01 avril 2022 à l'unanimité par le Conseil Municipal

**2) Délibération tarifs et horaires HLL**

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient de revoir les tarifs et horaires liées aux locations des HLL à compter du 7 mai 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les tarifs et horaires suivants pour la location des HLL à compter du 7 mai 2022 (à l'exception des contrats déjà établis à la date de la présente délibération pour lesquels les tarifs 2020 s'appliquent).

A la nuit	1 nuit	2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits
Juillet –Août	80€	125€	165€	225€	285€
Autre	70€	105€	135€	175€	215€

A la semaine, soit 6 nuits 7 jours				
	1 semaine	2 semaines	3 semaines	4 semaines
Juillet-Août	360€	510€	660€	810€
Autre	260€	410€	560€	660€

\*Caution de 250€ (200€ pour les dégradations, vaisselle cassée... et 50€ pour le ménage non fait).

Heure d'arrivée : 16h00

Heure de départ : 10h00

En cas de départ tardif (maximum 16h00), un supplément de 30 Euros sera facturé.

**3)Délibération tarifs et horaires Gîte**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de revoir les tarifs et horaires de location du gîte de séjour à compter du 07 mai 2022.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'appliquer les tarifs et horaires suivants pour la location du gîte de séjour à compter du 07 mai 2022 (à l'exception des contrats établis à la date de la présente délibération pour lesquels les tarifs 2020 s'appliqueront).

Location week-end : 26€ par personne pour les 12 premières personnes et 15€ pour les personnes supplémentaires avec un minimum de 12 personnes.

En cas de nuit supplémentaire : 13€

Location à la semaine :

Juillet-Août : 16€ par nuit et par personne, avec un minimum de 12 personnes.

Autres périodes : 15€ par nuit et par personne, avec un minimum de 12 personnes.

Week-end prolongé : (Pâques, Ascension, Pentecôte, 1<sup>er</sup> Mai, 8 Mai, 11 Novembre, Noël, Nouvel An...) : 16€ par nuit et par personne, avec un minimum de 12 personnes.

Possibilité d'accueillir les invités à la journée : 3€ par jour et par personne.

Location de draps : 7€ la paire.

Tarif du forfait ménager : 110€ pour l'ensemble du gîte avec une réduction de 7€ par chambre non occupée.

Tarif des arrhes de réservation : 25% du montant total de la location.

Tarif de caution demandée : 400€

Heure d'arrivée : 16h00

Heure de départ : 10h00

En cas de départ tardif (maximum 16h00), un supplément de 60 Euros sera facturé

**4)Délibération tarifs et horaires Salle d'Animation et de Rencontre**

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient de revoir les tarifs et horaires liées aux locations de la Salle d'Animation et de rencontre à compter du 7 mai 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les tarifs et horaires suivants :

Salles	1 jour SERLEY	1 jour EXTERIEURS	2 jours SERLEY	2 jours EXTERIEURS	3 jours SERLEY	3 jours EXTERIEURS	4 jours SERLEY
A (carrelée)	190 €	225€	220€	250€	250€	275€	
B (bar- ancienne cantine)	130€	150€	155€	180€	180€	210€	
A+C (salle carrelée + parquet)	270€	300€	305€	335€	340€	370€	
B+C (parquet + bar)	200€	235€	230€	260€	260€	285€	
A+B+C	315€	355€	375€	415€	435€	475€	515€

Ces tarifs s'appliqueront à compter du 07 mai 2022, à l'exception des conventions déjà établies à la date de la présente délibération ;

La salle devra être rendue propre, dans l'état identique trouvé.

Si le ménage n'est pas fait, il sera demandé une participation de 300€.

S'il manque de la vaisselle, le remboursement sera demandé.

Possibilité de réserver le vendredi qui sera facturé 30 Euros la demi-journée ou 60 Euros la journée.

#### **5/Délibération vente d'une desserte communale**

Monsieur le Maire indique qu'une demande par courrier a été reçue en mairie concernant l'acquisition du chemin rural se situant dans le lieu-dit « Haut de Serley », Route de la Champonnière à Serley.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ne souhaite pas vendre le chemin cité par 2 voix pour, 4 abstentions et 7 contre.

#### **6/Délibération cadeau de naissance**

Monsieur le Maire annonce au Conseil municipal que la secrétaire de mairie a donné naissance à son troisième enfant. Il propose à l'Assemblée de lui offrir un bon d'achat de 100€ dans un magasin de puériculture.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du Maire

#### **7/Demande de subventions**

Monsieur indique au Conseil Municipal qu'il a reçu deux demandes de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention de 50 Euros à la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Mervans.

#### **8/Délibération achat lave-vaisselle Auberge**

Il est proposé au Conseil Municipal d'équiper l'Auberge Bressane d'un lave-vaisselle professionnel dont plusieurs devis ont été demandés.

Après étude des devis, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise BONNET THIRODE.

#### **9/Préparation des élections législatives des 12 et 19 juin 2022**

Le planning de la tenue du bureau de vote pour les élections législatives a été arrêté.

#### **10/Informations et questions diverses**

-Organisation Cérémonie du 8 mai

-Organisation journée participative : prévoir une date en septembre

-Visite chaufferie bois par la commune de Branges

-Point sur les travaux en cours :

-Logement de l'école presque terminé : en attente de l'électricien

-Maison DELARCHE : en attente de l'électricien

-Fossé en limite SERLEY/ LA CHAUX terminé

En attente de devis pour le fossé de la Ville des Maréchaux

-Les chéneaux de l'école ont été réparés

-Toiture bibliothèque à vérifier

-Enrobé à froid : trous rebouchés (trois tonnes d'enrobés à froid utilisées)

-Réception d'un chèque de 100 Euros des Villes et Villages fleuris pour l'année 2021 et diplôme 2 fleurs

-Fleurissement : organisation des plantations (1100 plants de fleurs)

-Repas champêtre du 24 juillet 2022 : animations à prévoir

-Déplacement de la cantine à sa place initiale à la Maison d'Art

-Intervention de la société VALVERT à la Ville des Maréchaux pour une fosse septique bouchée

-25 avril 2022 : visite de la salle des fêtes pour un contrôle d'établissement recevant du public. Un avis favorable a été donné.

- Dégradation de panneaux sur la commune de Serley. Une plainte a été déposée.
- Dysfonctionnement du clapet du plan d'eau : le Syndicat de la Guyotte se charge des réparations
- Contrôle sanitaire de l'eau sur deux points à Serley : l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur.
- Présentation de l'Association LE PONT : équipe mobile qui vient en aide pour un accompagnement des personnes en difficultés.
- Tarif garderie et transport scolaire pour l'année scolaire 2022-2023 : voir au prochain conseil
- Présentation du site Internet de la commune par le président de la commission communication.

Le Maire

Laurent PARADIS

